

Trimestriel-CPPAP 1126S07326 - ISSN : 1771-1762  
Section Académique de Lille SNEP FSU  
Bourse du travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE  
Directrice de la publication : E. JANKOWIAK  
Imprimerie Gantier à MARLY  
Prix : 0,76€ - Abonnement : 6€



Dépôt à  
La Poste  
le 13/12/24  
A distribuer  
avant le  
19/12/23

**LILLE PIC**  
**SITE DE DEPOT**  
**P4**  
**LA POSTE**  
DISPENSE DE TIMBRAGE

# EDITO

Le 5 décembre était rassemblé, dans la rue, un grand nombre d'agents de la fonction publique, d'enseignants... mais au-delà des seules professions concernées, c'est la société qui avait fait corps pour manifester contre la politique impulsée par Emmanuel Macron depuis 7 ans.

Depuis la démission de Michel Barnier, une nouvelle valse des ministres est amorcée.

C'est donc un septième ministre de l'Éducation nationale (et donc un septième président de l'UNSS) qui aura la charge de penser l'école de demain et l'avenir du service public d'éducation. Une réelle politique de rupture est nécessaire et elle ne peut en aucun cas faire fi des revendications citoyennes portées haut et fort ce 5 décembre, aussi bien dans la rue que dans les établissements scolaires.

Revendications ciblées pour un service public plus efficace et plus juste et une école publique plus forte, qui prépare réellement les générations futures.

Face à ces remaniements incessants, un peuple inquiet mais déterminé, conscient que les services publics souffrent, sont attaqués de toute part, notamment depuis la LTFP (loi de transformation de la fonction publique de 2019). Cette situation pénalise non seulement les usagers mais aussi les personnels.

Notre école a déjà trop souffert. Elle est tenue à bout de bras par des fonctionnaires engagés au quotidien auprès des élèves et parfois confrontés à une souffrance au travail qui s'accroît. Malgré tout, ces personnels ne sont ni plus absents, ni plus malades, contrairement à ce que veulent faire croire ces ministres volatiles.

Face aux mensonges et aux manipulations politiques, que ces administrateurs de passage soient assurés que notre volonté reste la même ! Sauver notre système éducatif et préserver l'école publique, un bien précieux au service de tous.

**Emilie JANKOWIAK**  
**Secrétaire Académique SNEP-FSU**



**Bulletin du SNEP-FSU Lille**

Permanence chaque vendredi de 10h à 17h à la Bourse du Travail

SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE Tel : 03.20.47.50.96  
Email : [s3-lille@snepfsu.net](mailto:s3-lille@snepfsu.net) Site Internet : <http://snepfsu-lille.net/wp/>



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

**snepfsulille**



## SOMMAIRE

- P1 Édito et Sommaire
- P2-7 Audience IPR
- P8 Vote d'orientation Congrès FSU
- P9 Réforme LP
- P10-11 Feuille de syndicalisation
- P12-14 Pétition et Comptes rendus CD et CR UNSS
- P15 Stages syndicaux
- P16 Installations sportives : Victoire !
- P17 Enquête Equipements grandes salles
- P18-20 Mutation 2025

Retrouvez dans les articles de ce bulletin les réponses des IA-IPR EPS de Lille que le SNEP-FSU a rencontrés en audience le lundi 25 novembre 2024.



## Les Forfaits AS : Une Bataille Récurrente pour les TZR et les Contractuels en EPS

Le sport scolaire est au cœur de la mission des enseignants d'EPS. Pourtant, un sujet crucial revient chaque année : le non-respect des forfaits AS de 3 heures pour les TZR (titulaires sur zone de remplacement) et les contractuels. Ce problème, qui affecte directement la qualité du sport scolaire, met également en lumière des questions liées au statut et aux droits des enseignants. Une réalité préoccupante : des heures absentes ou difficiles à obtenir

LE **SNEP-FSU** a accompagné **une quinzaine de collègues** confrontés à ce problème. Ces enseignants, affectés sur 1, 2 ou 3 établissements, se sont heurtés à des obstacles pour voir leurs **3 heures d'animation sportive (AS)** intégrées à leur service. Ce non-respect des textes officiels n'est pas seulement un frein administratif : il remet en cause la reconnaissance du rôle fondamental du sport scolaire. Finalement les situations ont toutes été résolues ! N'hésitez pas à nous signaler toute situation non régularisée.

Notre demande aux IA-IPR et aux services du rectorat : que soit implanté automatiquement le forfait dans les services de toutes et tous les enseignants d'EPS.

### 2H de sport : la mascarade continue en version concentrée !

Après la poudre aux yeux, la poudre de perlimpinpin.

Alors que le dispositif des **2 heures de sport supplémentaires** est désormais recentré sur les établissements REP et REP+, le **SNEP-FSU** exprime des critiques claires. Ces initiatives, malgré leurs ambitions affichées pendant l'année olympique n'ont jamais dupé personne, pire, ils ont utilisé des moyens dont le sport scolaire et l'EPS avaient grand besoin. Qu'à cela ne tienne les IA-IPR EPS continuent de l'appeler « dispositif complémentaire », de notre point de vue « totalement déconnecté des véritables enjeux pour la discipline ».

La distribution de 14 000 vélos sur le territoire finit de convaincre pourtant que le dossier était mal ficelé depuis le début. Même les IA-IPR EPS étaient surpris de les voir abonder en nombre dans l'académie. De leur point de vue, c'est encore un bien pour les établissements.

Mais puisque les vélos ont été livrés, le SNEP-FSU interpelle sur la gestion des parcs à vélos à venir afin que l'argent ne soit pas définitivement jeté par les fenêtres.

- **Le Stockage** : Les établissements disposent rarement d'espaces adaptés pour conserver un tel équipement.
- **L'entretien et réparations** : Qui est responsable ? Quels budgets y sont consacrés ?
- **L'assurance** : Les modalités d'assurance pour ces équipements ne sont pas toujours clairement définies.

Ces questions logistiques, laissées sans réponse, ajoutent un fardeau inutile aux établissements (dont les budgets de fonctionnement de l'activité pédagogique sont plus que jamais sacrifiés) et détournent les moyens d'enseignement vers des préoccupations secondaires pour la plupart des établissements (même si nous ne doutons pas que les collègues investis et inventifs trouveront à en faire bénéficier leurs élèves).

## EPS : Des conditions de travail parfois intenable

Le SNEP recense des cas inquiétants dans de nombreux établissements :

- **Manque d'installations sportives** : certains établissements, comme à Marly ou Coudekerque-branch, se retrouvent sans infrastructures adaptées pour l'enseignement de l'EPS. Cette situation rend non seulement l'enseignement impossible, mais compromet également la sécurité des élèves.
- **Réforme du LP et "choc des savoirs" au collège** : ces réformes ont bouleversé les emplois du temps, fragilisant parfois les créneaux dédiés à l'EPS ou regroupant les classes de manière ingérable. Les enseignants se retrouvent à gérer des groupes trop nombreux, sans considération pour la sécurité ni la qualité pédagogique.
- **Impositions autoritaires** : des chefs d'établissement imposent parfois brutalement des changements organisationnels sans concertation, ajoutant une pression supplémentaire sur les équipes d'EPS.

Le SNEP rappelle que la protection des agents est une responsabilité légale de l'employeur, via les chefs d'établissement. Pourtant, cette obligation semble régulièrement ignorée. Malgré des échanges avec les IA-IPR EPS, les enseignants d'EPS peinent à obtenir des réponses claires sur ce qui constitue des conditions acceptables pour enseigner leur discipline.

Cette absence de positionnement laisse les équipes d'EPS sans soutien face à des situations qui s'aggravent. Il est essentiel que les IPR-EPS s'engagent et clarifient les normes minimales nécessaires pour garantir un environnement de travail digne et sécurisé.

Enseignement de l'EPS : Refuser la fatalité, revendiquer des moyens !

Les enseignants d'EPS font face à des défis croissants dans un contexte où les **moyens insuffisants** impactent directement la qualité des enseignements. Qu'il s'agisse des **restrictions budgétaires des collectivités**, des **Dotations Horaires Globales (DHG) inadéquates** ou de la complexité croissante liée à la gestion des **groupes hétérogènes**, il est urgent de rappeler que ces contraintes ne peuvent devenir des excuses pour accepter l'inacceptable.

Pour le SNEP, la situation actuelle ne peut pas durer. L'EPS, discipline essentielle à la formation des élèves, ne peut se faire dans des conditions dégradées. Appelons à :

- Construire un cadre commun avec les IA-IPR EPS pour formuler des **exigences claires** auprès des collectivités locales.
- Mobiliser enseignants, parents, élèves et médias pour faire pression sur les décideurs.
- Continuer les batailles collectives déjà engagées dans les établissements afin de garantir des conditions d'enseignement et d'apprentissage dignes.



## À Lille, Formation Professionnelle Continue : 100% en hors face à face pédagogique.

La formation des enseignants d'EPS est essentielle pour garantir une pratique professionnelle de qualité, en phase avec les évolutions du métier. Pourtant à Lille, les modalités d'organisation des formations pour les titulaires suscitent une vive opposition. Avec des créneaux majoritairement fixés **en dehors des horaires de service (17h-19h ou le samedi matin)**, la situation est jugée inacceptable par le **SNEP-FSU**.

Des formations hors face à face pédagogique : une aberration !

Parmi les **19 formations proposées**, seules **5 intègrent de la pratique physique**, élément pourtant central dans l'enseignement de l'EPS. Ces créneaux hors temps de travail ne tiennent pas compte des contraintes personnelles et professionnelles des enseignants, créant une iniquité par rapport à d'autres académies où la formation en EPS se déroule encore partiellement ou totalement en journée et ajoute du travail en plus non rémunéré.

Le **SNEP-FSU revendique** une organisation respectueuse des enseignants, avec des formations :

- **De qualité**, centrées sur les **APSA** (activités physiques, sportives et artistiques).
- **Sur temps de travail**.
- **Intégrant de la pratique physique**

Un impact disproportionné sur les femmes : un constat préoccupant

La situation est d'autant plus inquiétante que l'administration elle-même reconnaît une moindre participation des **enseignantes** à ces créneaux hors temps de service.

Les raisons sont évidentes : charge familiale accrue, indisponibilités et fatigue. Cette réalité contribue à creuser des écarts d'accès à la formation entre hommes et femmes, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les **évaluations professionnelles (RDVC)**.

Le **SNEP-FSU** a rappelé qu'il serait inadmissible que des enseignants soient pénalisés dans leur carrière pour ne pas avoir participé à ces formations. Les **IA-IPR EPS** ont souscrit à ce point, mais une vigilance accrue reste nécessaire pour s'assurer que cette promesse se traduise dans les faits.

Les stages syndicaux : une formation à valoriser

Le SNEP-FSU rappelle que **les stages de formation syndicale** font partie intégrante du développement professionnel et doivent être reconnus comme tels. Ces stages, qui permettent aux enseignants de mieux comprendre et défendre leurs droits sont trop souvent sous-valorisés dans le cadre des carrières.



## Sections sportives scolaires et sports études

Le SNEP-FSU veille au respect des règles et des évolutions

Le dispositif des **sections sportives scolaires** continue d'évoluer (cette année pas moins de 27 dossiers d'ouverture ont été déposés pour 3 demandes de fermeture), et le **SNEP-FSU** reste attentif à son développement et à ses évolutions. Alors que l'enquête sur les sections sportives est en cours de consolidation et sera rapidement déployée par les **IA IPR-EPS** via les chefs d'établissement, le syndicat insiste sur la nécessité d'un suivi rigoureux et transparent, notamment dans le cadre des nouveaux dispositifs "sports études" introduits par la circulaire du 12 décembre 2023. Il nous semble important d'évaluer l'efficacité et son impact sur le terrain. Cependant, les IPR-EPS précisent qu'un tel bilan ne pourra être réalisé qu'après une année complète de fonctionnement. Ce délai doit permettre de :

- Recueillir des données fiables sur l'organisation et les résultats des "sports études".
- Identifier les réussites et les ajustements nécessaires.

Cette démarche est indispensable pour garantir que ce nouveau cadre réponde aux besoins des élèves, des enseignants et des établissements.

Postes spécifiques et sections sportives : des principes clairs

Le **SNEP-FSU** a rappelé des règles fondamentales concernant les **postes spécifiques** liés aux sections sportives :

- 1. Un poste spécifique répond à un besoin clairement identifié et à une impossibilité pour l'équipe en place de sursoir à son encadrement** : toutes les sections sportives ne nécessitent pas la création d'un tel poste.
- 2. Principe dans notre académie : pas de création de poste spécifique lors de l'ouverture d'une section.** Ces postes ne doivent pas devenir un moyen de contourner la carte scolaire via le mouvement de mutation des enseignants.

Ces principes, qui visent à préserver l'équité et la transparence dans les affectations, ont été confirmés et validés par les IPR-EPS.

Depuis la LTFP et la perte de transparence sur le mouvement de mutations, cette vigilance est cruciale pour que les dispositifs liés au sport scolaire demeurent des leviers de réussite pour tous, sans compromettre les principes fondamentaux de la carte scolaire et de la mutation des enseignants. **Vigilance donc.**

**Section  
Sportive  
Scolaire**

## Examens EPS :

### Une charge de travail supplémentaire dans Santorin sans bilan concret

Depuis l'année dernière, les enseignants d'EPS sont tenus de renseigner les **AFL (Attendus de Fin de Lycée)** et les **AFLP (Attendus de Fin de Lycée Professionnel)** pour chaque candidat. Si cette démarche vise officiellement à mieux documenter les compétences des élèves en lien avec les exigences des examens, elle s'accompagne d'une **augmentation significative de la charge de travail** pour les enseignants.

Le **SNEP-FSU** a souligné à plusieurs reprises l'impact de cette nouvelle procédure sur les conditions de travail des enseignants qui s'alourdissent sans cesse.

#### Problème majeur : l'absence de bilan

Le SNEP-FSU rappelle qu'à ce jour, il n'y a toujours pas de retour sur :

- **L'utilité réelle** du travail.
- **Les finalités précises** de cette collecte d'informations. Si c'est pour prouver que les élèves ont besoin de 4h d'EPS à tous les niveaux de scolarité, alors d'accord !
- **L'impact** attendu sur le suivi et l'orientation des élèves.
- **Ces éléments devraient aussi permettre d'interroger les inégalités filles-garçons face à la pratique sportive. L'harmonisation de surface des notes par la CAHPN ne traite aucun problème de fond d'accès inégalitaire aux pratiques physiques. Elle ne fait que les cacher artificiellement. Un long chemin sur la question reste à faire, il est urgent de s'y engager et de former tous les agents.**

Face à ces interrogations, les **IA-IPR EPS** ont indiqué que l'analyse et le traitement des données sont toujours en cours au niveau national. Une réponse qui laisse les enseignants dans le flou, sans indication sur les bénéfices concrets de cet effort supplémentaire.



## Tests physiques en 6<sup>e</sup> : une mise en œuvre dans le flou total

L'année dernière, **31 établissements** ont fait passer des **tests physiques à 3123 élèves de 6<sup>e</sup>**, une démarche qui a suscité de nombreuses interrogations parmi les enseignants d'EPS. Alors que ces tests représentent une nouvelle fois une charge de travail supplémentaire, aucune réponse claire n'a été apportée quant à leur **utilité** et leurs **finalités**. Mis à part peut-être d'objectiver ce que les professeurs connaissent déjà de leurs élèves.

À quoi bon ces tests physiques donc ?

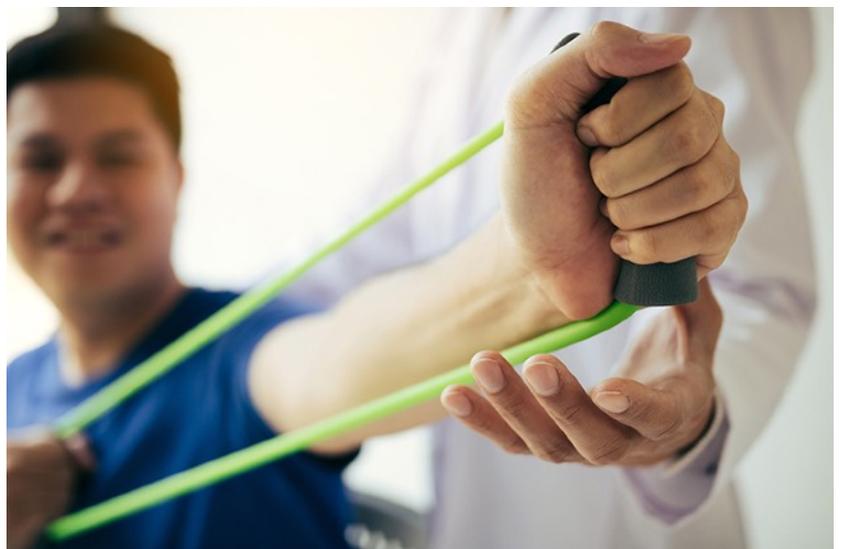
Pour le **SNEP-FSU**, le constat est simple : demander aux enseignants de mettre en place des évaluations, sans leur donner de vision claire de leurs objectifs est profondément problématique (retrouver sur le site national les articles précédents du SNEP-FSU sur le sujet)

Les questions restent nombreuses :

- Ces tests visent-ils à établir une cartographie des niveaux physiques des élèves à l'entrée au collège ?
- Ont-ils pour but de mieux adapter les programmes ou d'identifier des besoins spécifiques ?
- Comment les données collectées seront-elles utilisées ?

À ce jour, les réponses se font attendre. Les **IA-IPR EPS**, interrogés sur ce point, ont simplement indiqué que l'analyse des résultats au niveau national est toujours en cours, sans apporter de précisions sur les délais ou les objectifs finaux. Nous appelons les professeurs EPS qui sont sollicités pour participer à ces tests à interroger le fond avant de s'engager dans la forme. Cette mission n'est pas obligatoire. La finalité à terme ? Nous nous le demandons sérieusement. Plus d'EPS pour toutes et tous ? De l'EPS uniquement pour les niveaux les plus bas ? Une EPS à plusieurs vitesses ? Des contenus hygiénistes ?

Il est urgent d'avoir un œil vigilant et critique sur ces nouveaux dispositifs souvent présentés comme des voies de développement pour la discipline et qui s'apparentent finalement à des écrans de fumée ou à des projets sous-marins dont il est difficile d'établir les véritables enjeux.



# Vote d'orientation du congrès FSU Résultats SNEP-FSU Lille

11<sup>e</sup> CONGRÈS  
NATIONAL

RENNES  
3-7 FÉVRIER  
2025



## PAS DE CALAIS

13.4% de participation, 179 inscrits, 24 votants, 1 nul

### Résultats du vote « Orientation Fédérale Nationale » :

Liste UA et sans tendance :	17
Liste EE et syndiqués hors tendance :	2
Liste Emancipation :	2
Liste unité, revendication, Indépendance syndicale :	1
Liste front unique :	1

### Vote « Rapport d'activité fédéral national » :

Pour	16
Contre	2
Abstention	5
Refus de vote	0

## NORD

31.32 % de participation, 348 inscrits, 109 votants, 0 nul

### Résultats du vote « Orientation Fédérale Nationale » :

Liste UA et sans tendance :	108
Liste EE et syndiqués hors tendance :	1
Liste Emancipation :	0
Liste unité, revendication, Indépendance syndicale :	0
Liste front unique :	0

### Vote « Rapport d'activité fédéral national » :

Pour	108
Contre	1
Abstention	0
Refus de vote	0

## Académie de Lille- Résultats cumulés 59 + 62

25.23% de participation, 527 inscrits, 133 votants, 1 nul (132 exprimés)

### Résultats du vote « Orientation Fédérale Nationale » :

Liste UA et sans tendance :	125
Liste EE et syndiqués hors tendance :	3
Liste Emancipation :	2
Liste unité, revendication, Indépendance syndicale :	1
Liste front unique :	1

### Vote « Rapport d'activité fédéral national » :

Pour	124
Contre	3
Abstention	5
Refus de vote	0

# RÉFORME LP

## PARCOURS DIFFERENCIÉS POUR LES ELEVES DE TERMINALE ET POUR LES PROFS ?

La réforme de la voie professionnelle, initiée en 2009, et ayant pour but, selon nous, de renforcer l'employabilité des jeunes au détriment des enseignements généraux et professionnels, a instauré, à la rentrée de septembre son nouveau dispositif phare : le parcours différencié.

Pour faire court, les élèves de terminale bac pro devront, après un tronc commun qui s'étend de septembre à mi-mai, faire un choix de parcours pour les 6 semaines restantes. Deux possibilités alors :

- Le parcours de préparation à l'insertion professionnelle
- Le parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures

La mise en pratique comporte un bon nombre d'inconnues, à commencer par le nombre d'élèves dans chaque parcours, la gestion de ces groupes classes possiblement décimés, ainsi que le suivi des élèves « insérés » professionnellement... Combien d'élèves resteront en classe ? Quels regroupements seront envisagés ? Sans compter qu'à ce jour aucun programme d'enseignement n'est arrêté pour cette période. On marche sur la tête une nouvelle fois.

Le SNEP-FSU est intervenu ce mercredi 27 novembre lors du comité de suivi des examens pour demander comment l'administration envisageait le service des professeurs EPS durant cette période de 6 semaines.

Réponse en substance : Il faudra dans les établissements mener de front l'enseignement de l'EPS, le suivi des PFPM et les missions liées aux examens avec en filigrane la charge laissée à l'établissement et aux équipes en place de s'organiser à l'interne. Une iniquité de plus !

Pour le SNEP-FSU, il est fondamental de ne pas tomber dans le piège de l'annualisation. La FSU a poussé en ce sens auprès du ministère et l'a rappelé au rectorat :

Un seul VS signé par l'enseignant, c'est gage d'un service inchangé sur l'ensemble de l'année (horaires hebdomadaires et classes)!

Concernant la charge de travail liée à la mission d'examen : rien de nouveau sous le soleil. Elle s'articule avec les temps d'enseignement selon le calendrier des examens.

Mais nouveauté, le suivi des élèves ayant choisi la voie de « la préparation à l'insertion professionnelle » viendra se rajouter alors qu'habituellement elle se fait à la place des cours ! Rappelons qu'il tient compte réglementairement du nombre d'heures d'enseignement que l'enseignant dispense avec sa classe.

**L'équation est simple : la charge de travail pourrait s'alourdir considérablement !**

Le SNEP-FSU appelle à une vigilance accrue dans les établissements pour éviter que cette réforme ne se fasse au détriment de la qualité de l'enseignement de l'EPS et des conditions de travail des enseignants. La priorité doit rester l'apprentissage des élèves dans des volumes horaires adaptés et des modalités relatives au nombre d'élèves inscrit dans le parcours poursuite d'étude, sans alourdir indéfiniment les tâches des professeurs.

**Une bataille à mener dès maintenant pour préserver l'essence de notre métier : enseigner.**



Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

**SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE**

Offrez-vous une adhésion pour les fêtes de fin d'année

<b>Identité</b>		<b>Situation professionnelle</b>	
Date de naissance	____/____/____	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>	
Nom	_____	Code établissement	_____
Nom de naissance	_____	Nom	_____
Prénom	_____	Adresse complète	_____
Adresse complète	_____	<b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités)	_____
Mail	_____	<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)	_____
Téléphone fixe	_____	TZR	_____
Téléphone portable	_____	Poste fixe	_____
		Agrégé stagiaire	Prof EPS stagiaire
		Disponibilité	Congès (parental...)
		Temps partiel :	%

<b>Bulletins</b>	<p><b>Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...</b></p> <p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut, par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snefsu.fr/espace-membre/">https://www.snefsu.fr/espace-membre/</a>.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snefsu.fr/espace-membre/">https://www.snefsu.fr/espace-membre/</a>.</p>	<p><b>Authorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b></p> <p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</p> <p><b>Date et signature</b></p>
------------------	---	--

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2024-2025

	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>											
Prof EPS - Prof de sport - CEPIJ - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
Prof EPS classe normale biadmissible			163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
Prof EPS HCl (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPIJ HCl - PCEA HCl	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Prof EPS ClEx (Classe Ex) - P. Sport ClEx - CEPIJ ClEx - PCEA ClEx	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
CE		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
CE Hors Classe			190 €	201 €	227 €	244 €					
CE Classe Ex.	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
<b>Catégorie / échelon</b>	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé.e - CTPS	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
Agrégé.e Hors Classe - CTPS Hors Classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					



## Questionnaire assurance AS

**A remplir massivement !**

Objectif : synthétiser le réel et s'orienter vers un contrat national pour réduire le coût pour les AS tout en assurant une couverture adaptée à chaque AS. 2 minutes chrono :



### ACTION Pétition UNSS : « Il faut changer de direction »

Depuis son arrivée en janvier 2022, l'actuelle Direction Nationale de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) se targue de vouloir sécuriser la structure, particulièrement en termes financiers, alors que ses comptes de résultats ont toujours été validés et sa gestion jugée raisonnée. Or, il n'en est rien, bien au contraire.

Depuis mi-novembre, pour la 3ème fois consécutive le cabinet de la ministre démissionnaire Genetet a annulé en dernière minute l'audience du 6 décembre que le SNEP-FSU devait avoir sur l'UNSS.

Mais on ne lâchera rien...



## Conseil Départemental UNSS 59 - 08 Novembre 2024

Étaient présents : le DASEN (Directeur académique des services de l'Éducation nationale) du nord, le service départemental UNSS du nord, les représentant des AS et ceux du SNEP-FSU.

Notons que le DASEN a rappelé à cette occasion l'intérêt que porte l'institution à l'égard du sport scolaire, rassurant mais déclare que l'UNSS dans le département se porte bien, plus inquiétant.

Lors de son intervention du SNEP-FSU concernant la gouvernance nationale désastreuse et les incidences sur les budgets des AS au niveau local, il a été demandé que soit transmis aux chefs d'établissements un courrier incitateur pour abonder le budget de chaque AS via le budget de l'établissement. Si le DASEN a reconnu que les AS survivaient financièrement et faisaient face à des contraintes multiples, la réponse sur ce courrier n'a pas été explicite mais la demande entendue. Sur le terrain la demande doit être portée par chaque équipe en conseil d'administration qui en détecte la nécessité. Réduire l'activité de l'AS faute de moyen n'est pas acceptable !

La question des installations sportives (lire par ailleurs dans le bulletin) est également au centre des préoccupations tout comme l'inquiétude autour de 17 AS non affiliées à ce jour.

### Choix budgétaires 2024/2025 :

- Sécuriser l'année en diminuant les dépenses de 10 000€ (on est donc bien sur un fonctionnement qui met en péril l'activité des départements)
- Maintenir l'activité des championnats
- Préserver le cross et ne pas augmenter l'adhésion (qui a augmenté de 10€ en 2023-2024)
- Baisse et réduction des achats de gouters, goodies, récompenses UNSS
- Réduction de la jauge de qualifiés sur les évènements UNSS
- Aucun nouveau projet à l'étude ne sera réalisé en 2024/2025
- Recherche de partenariats et de subventions supplémentaires pour éviter de réduire l'activité (et ce, en direction des structures privées)

Le SNEP-FSU dénonce l'inaction de l'état dans sa participation au budget de l'UNSS. Sa subvention est stagnante et ne permet plus (compte tenu de la gouvernance de la Direction Nationale) de développer le projet départemental. Bref, le service départemental fait avec ce qu'il a mais n'a aucune marge de manœuvre et se tourne vers la recherche de partenariats extérieurs. Une nouvelle preuve d'un sous subventionnement des services publics.

Parallèlement, le SNEP FSU rappelle que le Conseil départemental a recalculé le montant de l'aide en direction des AS des collèges selon deux ratios (celui-ci étant calculé selon le nombre d'élèves licenciés à l'AS par rapport au nombre d'élèves de l'établissement : ratio < 30% = 300€ ; ratio > 30% = 500€)

# Conseil Régional UNSS - Académie de Lille 22 Novembre 2024

Étaient présents : Madame La Rectrice, Messieurs les DASEN Nord et Pas de Calais, le service régional UNSS, les services départementaux UNSS, les représentants des chefs d'établissements, les représentants des AS et ceux du SNEP-FSU.

Après les déclarations du SNEP-FSU (voir le site du SNEP-FSU Lille) et des élus des AS, Madame la Rectrice déclare être consciente du contexte difficile et lourd autour de l'UNSS et interroge les représentants des chefs d'établissement sur ce qui est possible de faire autour de l'augmentation du prix de la licence. En réponse, ils évoquent les fonds sociaux. Le SNEP-FSU, quant à lui, réclame l'arrêt de l'augmentation et le retour au prix de l'an dernier à minima.

Nous soulevons la question de l'accessibilité aux salles et, conformément à notre demande, Madame la rectrice indique qu'un travail avec les DASEN et les conseils départementaux va être initié pour identifier les points de tension et résorber les difficultés.

D'autre part, Madame La Rectrice indique son agacement vis-à-vis du dispositif « pass'sport » dont l'UNSS est exclue.

Les choix académiques vis-à-vis du règlement fédéral portent cette année sur :

- Le maintien des activités de 2023-2024 jusqu'à une finalité académique sans avoir d'action pour le développement de nouvelles activités.
- L'adaptation à des formules promotionnelles pour les catégories d'âge qui ne peuvent pas intégrer une équipe compétitive (exemple des benjamin.es 2 né.es en 2013)
- L'adaptation progressive des nouvelles règles du RF (Règlement Fédéral) aux niveaux district et départemental (ex : jeune coach également compétiteur)

Concernant le budget 2024-2025, le Service régional UNSS est subventionné par les collectivités à hauteur de 161500 euros. Le contexte inflationniste notamment dans les transports continue d'alourdir les charges. Côté recette, l'augmentation de l'affiliation des AS de 80 à 100 euros devrait rapporter 10 000 euros dans les caisses de l'UNSS nationale avant d'être réattribuer PEUT-ÊTRE au service UNSS régional.

Nous notons également que la clef de répartition nationale du budget reste toujours défavorable à l'académie et a pour conséquence des difficultés départementales (delta de 10000€ dans le nord par exemple) puis dans les districts et dans les AS.

En moyenne, l'augmentation académique du contrat licence pour les AS est de 144€ et ça, ce n'est pas rien...

Madame la Rectrice évoquera à ce sujet un fond académique dédié aux déplacements des AS notamment pour les compétitions académiques et nationales.



# Stages Syndicaux Janvier - Juillet 2025

Le stage syndical est un droit ouvert à tous (12 jours par an), il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence. Votre **demande de congé pour Formation Syndicale** doit être adressée à Madame le Recteur et transmise par le chef d'établissement **au plus tard un mois avant la date du stage.**



Votre chef d'établissement ne peut émettre un avis défavorable. A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15e jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé (Art. 3 du décret n° 840474 du 15 juin 1984). L'attestation de présence demandée par l'administration vous sera remise à l'issue du stage.

Presque tous les stages se déroulent à la **Bourse du Travail 276 bd de l'Usine 59800 LILLE**

Thème	Date, Horaires, Lieu	Lieu, date limite inscription	Inscriptions SNEP-FSU
Stage Santé	<b>Lundi 20 Janvier 2025</b> 9-17h	Collège Martin Luter King Calais Vendredi 20 Décembre	
Stage spécial Stagiaires	<b>Jeudi 23 Janvier 2025</b> 9 - 17h	BT lille Lundi 23 Décembre <b>ATTENTION</b> Congés	
Stage Mutation Intra 2025 <b>Titulaires</b>	<b>Fin Mars 2025</b> 9-12h ouvert à tous 14h-17h : réservé syndiqués	BT Lille Avant fin Février <b>ATTENTION</b> Congés	
Stage Mutation Intra 2025 <b>Stagiaires</b>	<b>Fin Mars 2025</b> 9-12h ouvert à tous 14h-17h : réservé syndiqués	BT Lille Avant fin Février <b>ATTENTION</b> Congés	
STAGE Egalité	<b>Mardi 1er Avril 2025</b>	Valenciennes Samedi 1er Mars 2025 <b>ATTENTION</b> Congés	
Stage Escalade Niv 2	<b>Jeudi 13 Mars 2025</b> 9-17h	LP Lumbres Jeudi 13 Février <b>ATTENTION</b> Congés	
Stage TZR	<b>Vendredi 4 Avril 2025</b> 9 - 12h	Local FSU Dunkerque Lundi 4 Mars	
Stage accès bassin de Natation	<b>Vendredi 4 Avril 2025</b> 9 - 17h	Clg Bayard Denain Lundi 4 Mars	
Stage contractuels EPS	<b>Vendredi 25 Avril 2025</b> 9 - 17h	BT Lille Mardi 25 Mars	

Pour toutes questions :  
s3-lille@snepfsu.net

La formation syndicale avec le SNEP-FSU  
(Douze jours par an): un droit à défendre,  
une démarche à valoriser.



## Après Marly, Coudekerque-Branche !

### Accès aux installations sportives : Victoire des collègues EPS avec l'appui du SNEP académique !

Le maire de Coudekerque-Branche avait décidé d'augmenter l'heure de location du gymnase de proximité, accessible sur les heures d'enseignement d'EPS programmées, mais également de réduire l'amplitude horaire attribuée au collège de façon drastique « uniquement en matinée », passant de plus de 20 heures de besoin à 6 heures possible. Mais également de définir un taux de location qui se situe au-delà du tarif de l'heure, pour ce type d'équipement sportif, décidé et attribué par le Conseil Général du Nord à chaque Collège, mettant en difficulté les finances du collège pour assumer les sommes à payer.

Cette double pression financière et fonctionnelle a mobilisé les collègues d'EPS à se battre et à engager des actions revendicatives, en particulier avec les parents d'élèves, situation qui est montée en pression jusqu'à envahir la mairie de Coudekerque et être reçus par les élus. Tout au long de cette action revendicative, le SNEP-FSU de Lille a conseillé et accompagné l'équipe EPS sur les démarches à développer. Au bout de deux mois de combat, la victoire a été réelle, la mairie a accepté de revenir sur les conventions et d'accepter les demandes du collège, que ce soit sur l'ensemble des heures demandées d'accès au gymnase E.P.S. + A.S. (soit 28h/semaine) ainsi que sur le décompte des heures au réel (1h utilisée = 1h facturée, pas de facturation si l'heure n'est pas utilisée). Reste la bataille à mener sur le tarif horaire sur lequel la mairie n'a pas encore donné suite (le conseil départemental prévoit 13€ par heure d'enseignement mais la mairie a décidé de passer à 14€ en dehors de tout cadre réglementaire).

Bilan : les luttes collectives pour des droits incontournables sont la solution à ces situations de crise.... A bon entendeur salut !

### L'arbre qui cache (pourtant) la forêt...

Marly, Coudekerque-Branche, et combien d'autres ?

Le SNEP-FSU est régulièrement contacté par des équipes d'établissement (ou

## Les collégiens de Jules-Ferry auront enfin accès au gymnase

### COUDEKERQUE-BRANCHE.

« Nous voulons que le maire vienne à notre rencontre. » Mercredi, la situation était tendue à la mairie de Coudekerque-Branche. Une centaine de personnes (personnels du collège Jules-Ferry, parents et élèves) protestaient contre le fait que les collégiens de Jules-Ferry n'aient pas accès au gymnase Hoestland pour les cours d'EPS. « Nous sommes dehors tous les jours, sans infrastructure, nous sommes dans la rue. Je fais de la randonnée pour que les élèves pratiquent une activité sportive », pointe Wilfried Lesur, professeur de sport. « On veut notre salle de sport », scandaient les élèves.

### UNE AMBIANCE HOULEUSE ET DES AVANÇÉES

Durant près d'une heure, David Bailleul a reçu les manifestants. « Cela fait trois mois que l'on attend la salle de sport, contient plusieurs élèves. On fait les séances dehors et on en a marre. Nous sommes obligés de faire de la randonnée ou de faire des tours de la cour pour faire des activités sportives. »

Pour que le collège puisse bénéficier de cet équipement municipal, une convention doit être si-



Les collégiens, le personnel du collège et les parents d'élève ont été reçus pendant une heure à la mairie. PHOTO « LA VOIX »

gnée avec la ville. « Elle met une salle à disposition des trois collèges publics. On ne peut pas faire sans », complète le maire. Pour l'année en cours, elle a été déposée au début du mois à la mairie.

La municipalité prévoit d'effectuer des travaux de confort thermique dans la salle. Elle espérait faire les travaux le matin et lais-

ser la salle à disposition des collégiens et de leurs enseignants l'après-midi. Mais cela coïncide dans l'emploi du temps du professeur d'EPS, qui est également professeur au club d'aviron. David Bailleul a annoncé qu'il allait revoir les plannings de la salle, afin qu'ils puissent de nouveau y accéder d'ici la semaine prochaine.

Article Voix du Nord du 28.11.2024.

même plusieurs établissements d'une commune) pour faire état de situations **d'empêchement de travail ou de dégradation des conditions de travail liés à des équipements dégradés et/ou inexistantes.**

Il est crucial que les retours soient les plus exhaustifs possibles puisque le SNEP-FSU est force de proposition auprès des collectivités (conseils régionaux et départementaux), auprès de l'institution (DASEN, IA IPR EPS). Les DASEN sont d'ailleurs prêts à nous recevoir pour évoquer cette question avec l'équipe des IA IPR EPS.

Il n'est donc pas acceptable que la question de nos salles de classe ne soit pas abordée à la hauteur des enjeux de notre discipline : cette année « d'héritage des jeux » devrait permettre une remise à plat, une évaluation, des décisions mais il se trouve que les communes (qui sont souvent les propriétaires des installations) décident d'aller à l'inverse de l'intérêt des élèves : accessibilité, chauffage, isolation, coût, tout est bon pour faire des économies sur le dos de l'intérêt des élèves, des conditions de travail des collègues, des enjeux de l'EPS d'aujourd'hui.

Tout ceci se conjugue avec la baisse des dotations de fonctionnement aux établissements. Il y a fort à parier que les CA des établissements ne se déroulent en toute sérénité et ajoutent des questionnements sur l'accessibilité aux salles pour l'EPS et l'AS.

Nous avons fait la démarche d'aller vers l'institution (Rectrice, DASEN, IA-APR EPS) et les collectivités, nous attendons un retour rapide pour mettre au centre des préoccupations toutes ces questions (et nous ne parlons même pas des piscines...).

# EQUIPEMENTS SPORTIFS - Enquête sur les Grandes Salles

En mai-juin 2024, le SNEP académique de Lille a envoyé, à ses correspondants de collèges-lycées-LP, une enquête spécifique sur la mise à disposition et l'accessibilité des grandes salles pour l'EPS qu'elles soient intra ou extra-muros à l'établissement scolaire.

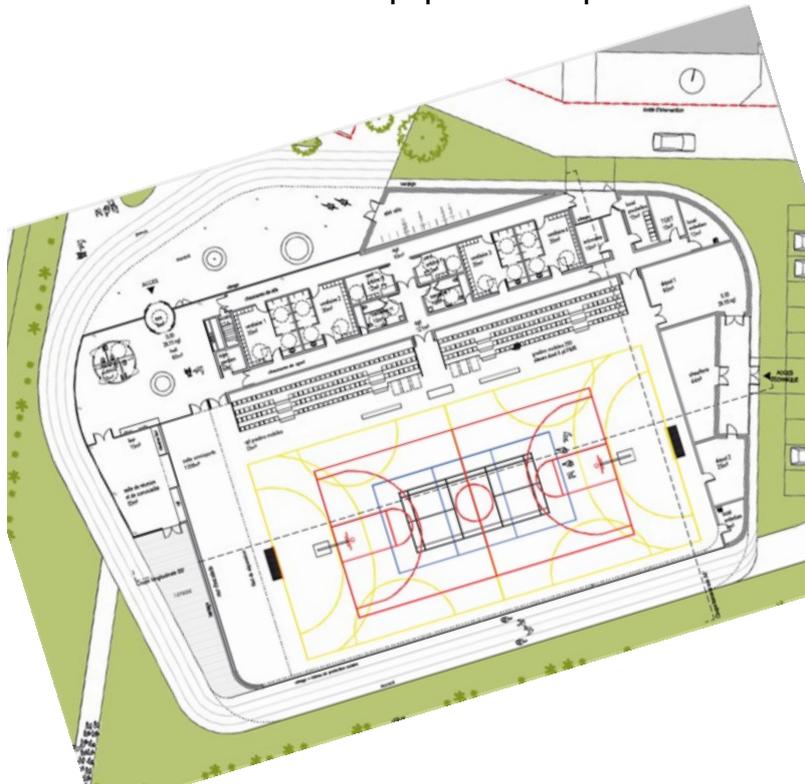
Actuellement, même si les retours sont insuffisants (5% de réponses : 14 collèges – 6 lycées – 5 LP) pour en tirer des conclusions, les situations sont très hétérogènes... Ce retour des équipes permet quand même d'observer une accessibilité à des espaces souvent inadaptés pour l'enseignement de l'EPS et à fortiori pour plusieurs groupes en simultanément. Ce que l'on pourrait appeler la salle de classe pour l'EPS (communément le gymnase) n'est pas une notion intégrée dans la conception des établissements scolaires ! Certes, nous entendons bien (le SNEP-FSU) le coût de ces équipements pour les différentes collectivités territoriales, mais tous les élèves sont concernés par notre enseignement et ont sur leur scolarité (collège – lycée ou LP) un total d'environ 660 heures d'EPS !

Alors OUI, concevoir des équipements couverts (en particulier la grande salle) à l'intra-muros des établissements pour enseigner l'EPS dans de bonnes conditions au moins 2/3 de l'année (soit 440 heures pour un seul groupe classe) est un choix budgétaire important à la hauteur des enjeux de bien-être de notre jeunesse. Les collectivités territoriales optent, pour la plupart, pour un subventionnement aux collectivités locales et perdent la vision de la proximité, de la conception et de l'adaptation au contexte scolaire de l'EPS...

Pour le SNEP-FSU, la réalisation d'une enquête renseignée par une grande majorité de la profession sur l'état des lieux et l'accès à ces grandes salles reste un objectif à atteindre, alors OUI une profession solidaire telle qu'on la revendique doit pouvoir atteindre cet objectif.

Nous travaillons actuellement à formaliser une enquête nationale plus interactive qui, on l'espère permettra, un plus grand nombre de retours dans l'académie et partout sur le territoire. Avec l'idée de faire un bilan pour pouvoir agir et faire changer les choses !

Marc BOULOGNE, responsable du dossier  
« équipements sportifs Lille »



# Mutations Inter 2025

## Le SNEP-FSU à vos côtés !



remplacement : c'est la condition sine qua non pour rendre de la fluidité au mouvement et de l'attractivité à nos métiers.

Les dernières LDG, publiées par le ministère en 2021, fixent les règles depuis le mouvement 2022. Cette année était donc la date limite pour qu'un nouveau texte soit proposé par le ministère. En raison de son incurie, le ministère a publié les textes établissant les règles du mouvement moins d'une semaine avant l'ouverture des serveurs SIAM. L'administration laisse ainsi les personnels dans l'inconnu et le doute sur une question qui a de très importantes implications en terme de vie professionnelle et personnelle.

Les syndicats de la FSU se sont battus jusqu'au bout pour faire évoluer le texte : ils ont réussi à faire réintroduire les RC vers un·e conjoint·e disposant d'une promesse d'embauche pour la rentrée. Néanmoins, le ministère s'entête à exiger un avis d'imposition commun pour justifier du PACS alors que certain·es participant·es seront dans l'impossibilité matérielle d'en disposer. De plus, sont absentes du texte les demandes que les syndicats de la FSU portent depuis longtemps (augmentation des points pour ancienneté de poste, déplafonnement des bonifications pour vœu préférentiel et séparation de conjoint·es, retour des bonifications parent isolé, sportif et sportive de haut niveau, TZR...).

La mobilité étant un élément important de l'attractivité de nos métiers, les syndicats de la FSU veilleront à ce que les personnels ne soient pas perdants. Un mouvement basé sur des règles claires et un barème équilibré est la garantie d'un mouvement transparent et de qualité. Hélas, le nombre de postes diminuant en raison des suppressions, le mouvement est de plus en plus sclérosé. Les meilleures règles possibles ne pourront suffire à rendre le mouvement plus fluide et ce ne sont pas les nouvelles suppressions annoncées qui vont arranger les choses. Le SNEP, le SNES et le SNUEP combattent les suppressions de postes et réclament au contraire des créations de postes de titulaires en nombre suffisant pour couvrir les besoins du second degré, y compris en matière de

Plus que jamais il sera nécessaire de vous adresser au SNEP, au SNES, au SNUEP ou au SNUipp pour bénéficier des meilleurs conseils.

## TZR, toujours oubliés de l'inter

Le SNEP, le SNES et le SNUEP se sont toujours battus pour que les missions de remplacement soient définies statutairement et génèrent des bonifications dans le cadre du mouvement. La prise en compte par une bonification pour la phase interacadémique serait une juste reconnaissance de la pénibilité de leurs missions, souvent subies par de jeunes collègues. Depuis le mouvement 2016, grâce à leurs interventions, le SNEP, le SNES et le SNUEP ont obtenu que les TZR en suppléance bénéficient de la bonification Éducation prioritaire au même titre que les TZR affecté·es à l'année (cette discrimination inacceptable avait été introduite à la rentrée 2015). Ils continuent à demander que, pour la bonification Éducation prioritaire, l'ancienneté de poste sur ZR soit déconnectée de l'établissement d'affectation. En effet, le changement d'établissement est souvent un choix stratégique de l'administration. En cette rentrée 2024, les dégradations des conditions de travail des TZR s'accroissent : les TZR sont de plus en plus affecté·es en zone limitrophe, sur plusieurs établissements, ils et elles ne perçoivent des frais de déplacement qu'au compte-goutte suivant les budgets, alors même qu'ils et elles engagent de plus en plus de frais pour leurs missions... Conscients des difficultés déjà inhérentes à la mission de remplacement, le SNEP, le SNES et le SNUEP continuent de revendiquer la réintroduction de la bonification progressive liée à l'ancienneté en poste sur zone au mouvement interacadémique, une revalorisation et une amélioration du système indemnitaire. Le SNEP, le SNES et le SNUEP poursuivent avec ténacité la défense des TZR et d'un service de remplacement de qualité.



## **Demande d'exercice à temps partiel Année Scolaire 2025-2026**

Toute personne souhaitant demander un temps partiel doit en faire la demande avant le 31 mars (date fixée par le décret et ce même si la date académique est le 06 décembre 2024). Le temps partiel peut être de droit (élever un enfant, donner des soins à un conjoint...) ou sur autorisation.

Ceux qui souhaitent changer de quotité de temps partiel ou une réintégration à temps complet doivent également en faire la demande avant le 31 mars et ce, même si le rectorat affiche le 06 décembre 2024, c'est bien le 31 mars qui fait foi.

Renseignez-vous auprès de votre secrétariat d'établissement pour obtenir les formulaires.

**Attention, si vous mutez à l'intra 2025, vous devez renouveler la demande de temps partiel auprès du chef du nouvel établissement et transmettre aux DOS avant le 20 juin 2025.**

## **DISPONIBILITE - CONGE de NON ACTIVITE pour RAISONS D'ETUDES Année Scolaire 2025-2026**

Dossier à déposer au secrétariat de votre établissement avant le 17 Janvier 2025.

Les intéressés demandant leur réintégration ou renouvelant leur demande doivent le faire avant le 17 janvier 2025 pour la rentrée 2025.

## **Congé de formation professionnelle pour les personnels du second degré Année scolaire 2025 – 2026**

Les candidatures se font exclusivement sur Eduline – Gestion des personnels - "congé de formation professionnelle".

Ouverture du serveur **du 16 décembre 2024 au 12 janvier 2025** pour la saisie des demandes. Validation des candidatures par le supérieur hiérarchique **du 16 décembre 2024 au 24 janvier 2025**.

**Fin mai début juin 2025** : communication du résultat sur l'adresse professionnelle

## **Forfait mobilités durables – Année 2024**

Le forfait mobilités durables (FMD) permet aux agents qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable de bénéficier d'un forfait au titre de leurs déplacements durant leurs jours d'activité professionnelle entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail sur **la période du 1er janvier au 31 décembre 2024**.

**Nouveauté à compter de l'année 2024** : les agents qui bénéficient d'un transport collectif gratuit sont éligibles au versement du FMD.

Pour pouvoir prétendre au forfait (100€ si entre 30 et 59 jours d'utilisation - 200€ si entre 60 et 99 jours - 300€ si au moins 100 jours), compléter **du 02 au 31 décembre 2024**, le formulaire en ligne disponible sur la plateforme Colibris.

## **Demande de rupture conventionnelle – Année scolaire 2024-25**

Décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019

Transmission de la demande de rupture conventionnelle pour cessation définitive des fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2025, par voie hiérarchique au Recteur en recommandé avec AR **avant le 15 mars 2025**.

## **DISPOSITIFS d'accompagnement des personnels confrontés à des difficultés de santé Année Scolaire 2025-2026**

Les dispositifs sont les suivants :

**1. ALLEGEMENT DE SERVICE** porte au maximum sur le tiers de l'ORS pour une durée d'une année scolaire.  
**Dépôt du dossier sur l'application Colibris du 06 janvier au 21 février 2025**

**2. AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE - DE COURTES DUREES (PACD)** Le PACD est prononcé pour 1 an, renouvelable 2 fois soit 3 années maximum.  
**- DE LONGUES DUREES (PALD)** Le PALD est prononcé pour 4 ans et renouvelable sans limite. Il n'est pas nécessaire d'avoir un PACD pour prétendre à un PALD. Les personnels en PACD ou PALD ne restent pas titulaires de leur poste et en cas de réintégration, ils doivent obligatoirement participer au mouvement intra académique pour retrouver un poste.

**Dépôt du dossier sur l'application Colibris du 04 novembre au 20 décembre 2024**

## **RDV de carrière - Etes-vous concerné.e ?**

Pour l'année scolaire 2024-2025, sont concernés les enseignant.es qui seront :

– **dans la 2e année du 6e échelon** : soit une ancienneté comprise entre 12 et 24 mois dans cet échelon au 31/08/25 ;

– ayant entre 18 et 30 mois d'ancienneté **dans le 8e échelon** au 31/08/25 ;

– **dans la 2e année du 9e échelon** : soit une ancienneté comprise entre 12 et 24 mois dans cet échelon au 31/08/25.

Pour rappel, le délai de prévenance est fixé à 15 jours calendaires avant la date d'inspection en classe et l'entretien IA-IPR EPS (non compris les jours de vacances de classe).

## Calendrier du mouvement Inter Académique LILLE 2025

- **06 novembre 2024 à 12h** (heure métropolitaine) : ouverture de la saisie des vœux sur Iprof-SIAM.
- **27 novembre 2024 à 12h** (heure métropolitaine) : fermeture de la saisie des vœux sur Iprof-SIAM.
- **29 novembre 2024** : date limite d'envoi de demande formulée au titre du handicap et/ou dossier médical de l'enfant auprès du Médecin Conseiller Technique de la Rectrice 144 rue Bavay B.P 709 59033 Lille cedex.
- **à partir du 28 novembre 2024** : mise à disposition de la confirmation de participation sur Iprof-SIAM.
- **Du 28 novembre au 06 décembre 2024** : Dépôt de la confirmation, après l'avoir éventuellement corrigée de manière manuscrite et l'avoir signée, sur la plateforme COLIBRIS <https://portail-lille.colibris.education.gouv.fr/> en l'accompagnant de toutes les pièces justificatives sous format numérique au format PDF. **Le chef d'établissement sera automatiquement destinataire d'une information et d'une copie du document.**
- **Du 16 janvier 8h au 14 février 2025 8h** : affichage des barèmes sur Iprof-SIAM.
- **Du 16 janvier 8h au 30 janvier 2025 8h** : demande de rectification de barème exclusivement sur la plateforme COLIBRIS
- Après fermeture des serveurs Iprof-SIAM, seules seront examinées les demandes tardives, les modifications de demande et les demandes d'annulation qui sont déposées **au plus tard le vendredi 07 février 2025 à minuit** sur <https://www.ac-lille.fr/dialogue-mouvement/> (1)
- **12 mars 2025** : résultat de la phase inter académique et mouvements spécifiques nationaux.
- Les candidats peuvent former un recours administratif **jusqu'au 11 mai 2025** contre les décisions individuelles défavorables prises au titre de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 lorsqu'ils n'obtiennent pas de mutation ou lorsque devant recevoir une affectation, ils sont mutés dans une académie qu'ils n'avaient pas demandée. Dans ce cadre, ils peuvent choisir un représentant du SNEP-FSU pour les assister.

(1) Les motifs suivants pourront être invoqués à l'appui des **demandes tardives** :

- décès du conjoint ou d'un enfant ;
- cas médical aggravé du conjoint et d'un enfant;
- mutation imprévisible du conjoint
- mesure de carte scolaire

Les motifs suivants pourront être invoqués à l'appui des **demandes de modification d'une demande** :

- enfant né ou à naître;
- mutation imprévisible du conjoint

**Les demandes d'annulation** de participation aux mouvement interacadémique et spécifique sont acceptées sans condition.

**DOSSIER MUTATION INTER** N'oubliez pas d'adresser au SNEP-FSU LILLE la fiche syndicale de suivi individuel et de mandatement avec copie de confirmation et pièces justificatives. Cette fiche est un outil indispensable pour être défendu et représenté

**Contacts RENSEIGNEMENTS SNEP-FSU LILLE** 06 03 62 07 78 / 06 87 35 15 89 / 06 78 62 25 85

Fiche de suivi mandatement INTER 2025



Calculateur Mouvement INTER 2025



Bulletin INTER 2025

